

Règlements d'inscription pour l'Événement Sherbrooklyn

1. L'inscription à l'événement est gratuite.
2. La date limite d'inscription est le vendredi 26 février.
3. Les candidats retenus devront être disponibles du 8 au 17 avril 2010.
4. L'événement Sherbrooklyn est ouvert exclusivement aux talents sherbrookois.
5. Par l'expression sherbrookois, le comité organisateur de l'événement entend toute personne qui est soit:
 - Née à Sherbrooke ou à l'intérieur d'un rayon de 40 km de Sherbrooke ou;
 - Est domiciliée à Sherbrooke ou à l'intérieur d'un rayon de 40 km de Sherbrooke à la date d'inscription
6. Chaque formation inscrite doit être composée d'au moins 50% de sherbrookois.
7. Seules les œuvres originales seront considérées.
8. Les prestations présentées à l'événement ne peuvent être exclusivement appuyées par une bande sonore. Les auteurs-compositeurs-interprètes doivent s'accompagner d'un instrument ou être accompagnés d'au moins un musicien ou musicienne.
9. Les autoproductions ou les productions indépendantes sont acceptées.
10. L'équipement technique de base est fourni lors de l'événement. Tous besoins particuliers de location d'équipement devront être assumés par les participants.
11. Les dépenses de transport, de nourriture et d'hébergement seront assumées par les participants.
12. Les candidats sélectionnés pour l'événement devront fournir, dans un délai raisonnable, tout matériel visuel et/ou audio nécessaire à la promotion.
13. Les organisateurs de l'Événement Sherbrooklyn aviseront les candidats de leur décision par courriel d'ici le 5 mars 2010.
14. Les candidats sélectionnés devront s'engager, par contrat, à respecter les termes de toutes ententes entre l'Événement Sherbrooklyn et ses partenaires ainsi que toutes les conditions relatives à la présentation du spectacle.